

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Trente-et-unième session du Comité pour les animaux
Genève (Suisse), 13 – 17 juillet 2020

Questions spécifiques aux espèces

ADDENDUM AU DOCUMENT INTITULÉ
LION D'AFRIQUE (*PANTHERA LEO*)

1. Le présent document a été soumis par les co-présidents du groupe de travail sur le lion d'Afrique*.

Rapport intersessions du groupe de travail sur le lion après examen des *Lignes directrices sur la conservation des Lions en Afrique*

2. Lors de sa 18^e session (CoP18, Genève, 2019), la Conférence des Parties a adopté les décisions 18.244 à 18.250 *Lions d'Afrique (Panthera leo) et l'Équipe spéciale CITES sur les grands félins*.
3. Dans son plan de travail pour 2020-2022, le Comité pour les animaux a identifié un responsable ou des co-responsables pour suivre chacune des instructions qui lui sont adressées dans les résolutions et les décisions adoptées. Trois représentants régionaux, G. Mensah et P. Kasoma (Afrique), et S. Ramirez (Amérique centrale et du Sud et Caraïbes), ont été invités à codiriger l'examen des *Lignes directrices sur la conservation des lions en Afrique (LDCLA)*. Le rapport de ce groupe sera ensuite examiné par le Comité pour les animaux lors de sa 32^e session.
4. Une demande de commentaires sur la version des *Lignes directrices sur la conservation des lions* qui a été examinée et adoptée lors de la Conférence des Parties à la Convention sur les espèces migratrices (CMS COP) l'année dernière a été envoyée aux membres du groupe de travail sur le lion le 10 mars 2021. Les commentaires étaient attendus pour le 25 mars 2021. Parmi les membres qui ont répondu, 20 ont été en mesure d'envoyer des commentaires. Les membres du groupe avaient été priés de répondre aux questions suivantes :
 - 1) Les Lignes directrices sur la conservation des lions en Afrique couvrent-elles tous les aspects importants de la conservation des lions en Afrique ?
 - 2) Les informations figurant dans les différents chapitres des LDCLA sont-elles claires, complètes et/ou bien à jour ?
 - 3) Avez-vous d'autres commentaires ou suggestions à faire concernant les LDCLA?
 - 4) Quelle(s) recommandation(s) concernant les LDCLA pourrait-on adresser au Comité pour les animaux ?

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

5. La liste des membres du groupe de travail qui ont répondu est la suivante :
- Born Free Foundation, Center for Biological Diversity, Humane Society International, et Pro Wildlife
 - Gerald Benyr [membre du CA, Europe]
 - TRAFFIC
 - Fonds mondial pour la nature (WWF)
 - AZA/Columbus Zoo and Aquarium
 - Conservation Force
 - Vernon Booth, Consultant indépendant sur la gestion des espèces sauvages
 - Afrique du Sud, Namibie + Botswana, Mozambique, République-Unie de Tanzanie, Zambie, Zimbabwe (États de l'aire de répartition du lion)
 - Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
 - Safari Club International
 - États-Unis d'Amérique
6. L'IWCMC-World Conservation Trust a également répondu mais malheureusement la pièce jointe contenant ses commentaires n'a pas pu être ouverte.
7. Un examen rapide des réponses révèle qu'un seul membre a apporté un soutien inconditionnel à la première question, à savoir si les lignes directrices couvraient tous les aspects importants de la conservation des lions en Afrique, mais même dans ce cas, une amélioration était proposée. La plupart des autres membres ont convenu que les lignes directrices apportaient une contribution significative à la conservation des lions tout en estimant qu'elles devaient être complétées. La plupart des membres ont proposé des améliorations. Deux ont estimé que la chasse au trophée n'était pas correctement traitée dans le document. Ils sont également d'avis que le document se concentre trop sur l'Afrique australe alors que les problèmes les plus urgents en matière de conservation des lions se situent ailleurs. Trois autres membres estiment qu'il convient de traiter de l'impact des maladies zoonotiques, en particulier le COVID-19, de manière plus approfondie. Tous s'accordent généralement pour dire que ce document, qui a été élaboré au début des années 2010, n'est plus d'actualité, et qu'il est nécessaire de réviser ces lignes directrices pour tenir compte des nouvelles avancées dans le domaine de la recherche et de la conservation. Certains membres ont estimé que la question de l'élevage en captivité et du commerce des parties de lions devait être traitée de manière plus globale afin de fournir des orientations, si nécessaire. Les États de l'aire de répartition de l'Afrique australe et certains autres membres ont même estimé ne pas pouvoir commenter ces lignes directrices qu'ils trouvaient obsolètes.
8. En ce qui concerne la question 2, à savoir si les informations figurant dans les différents chapitres des LDCLA sont-elles claires, complètes et/ou bien à jour, la plupart des personnes interrogées ont estimé que des changements significatifs devaient être apportés, notamment en raison des nouvelles informations devenues disponibles depuis l'élaboration des lignes directrices. La recherche s'est poursuivie depuis la rédaction des lignes directrices sur diverses questions, notamment l'état des populations, les impacts du commerce (légal et illégal) sur la conservation et les prélèvements de lions. Toutes ces nouvelles données doivent être intégrées dans les lignes directrices. De nouveaux avis de commerce non préjudiciable (ACNP), de nouvelles réglementations et pratiques nationales ont été adoptés dans divers pays de l'aire de répartition et hors de l'aire de répartition, qui doivent également être pris en compte. Plusieurs membres du groupe ont fait des suggestions spécifiques pour améliorer la section sur les ACNP et l'un d'entre eux s'est étonné de ce que l'atelier international d'experts sur les ACNP appliqués aux trophées de chasse de certaines espèces africaines ne soit même pas mentionné. Certains membres ont estimé que si les lignes directrices tentent d'équilibrer le débat sur des questions litigieuses telles que la chasse au trophée, il n'y a pas d'équilibre dans les références citées, en particulier au vu des études récentes. Ils estiment également que toutes les références auraient dû être examinées par des pairs pour être recevables.
9. En réponse aux questions 3 et 4, toutes les personnes qui ont répondu à l'enquête ont proposé des améliorations des lignes directrices ; tandis que de nombreux membres avaient des recommandations spécifiques à l'adresse au Comité pour les animaux sur la façon de faire évoluer le document, d'autres, en particulier les États de l'aire de répartition en Afrique australe et certains observateurs impliqués dans une utilisation consommatrice des lions, ont estimé que les lignes directrices étaient inacceptables sous leur forme actuelle et, en également, que les deux semaines qui leur avaient été accordées pour leur examen ne permettaient pas d'établir si les préoccupations qu'ils avaient soulevées précédemment avaient été traitées de façon adéquate dans la version actuelle. Il a également été suggéré que la révision devrait impliquer un plus large éventail de parties prenantes impliquées d'une manière ou d'une autre dans la conservation du lion.

10. En raison de la diversité des réponses et du clivage distinct entre les États de l'aire de répartition d'Afrique australe et les membres impliqués dans l'utilisation consommatrice des lions d'une part, et les autres membres du groupe de travail d'autre part, le groupe de travail n'a pas réussi à boucler le dossier des lignes directrices dans les délais prescrits par son mandat. En l'absence de consensus et du fait qu'une bonne partie des bénéficiaires potentiels des lignes directrices ne leur accorde pas leur confiance, le groupe de travail se contente de fournir des informations qui peuvent servir de base à une discussion sur la meilleure façon d'aller de l'avant.